

Ville de Leuze-en-Hainaut

AVIS D'URBANISME ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation introduite par :

M. Bekim MORINA

Le terrain concerné est situé

Marais à la paille 3 à 7900 Leuze-en-Hainaut - cadastré 01 D 931z

Le projet consiste en

Transformation d'un atelier en immeuble de logements

Le projet implique une dérogation au Guide Régional d'Urbanisme en ce qui concerne l'accessibilité des personnes à Mobilité Réduite ;

Le projet présente des écarts au Guide Communal d'Urbanisme en ce qui concerne:

- Construction d'un volume secondaire en toiture plate ;
- Matériaux de parement (enduit gris clair + habillage gris anthracite).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 à 12 heures et le mercredi de 14 à 16 heures à l'adresse suivante : Service urbanisme, Zoning Industriel de l'Europe, 7 à 7900 Leuze-en-Hainaut - possibilité hors heures d'ouverture et le samedi matin sur rendez-vous.

Affichage le 19/12/2025

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer

du 26/12/2025 au 16/01/2025

(Suspension des enquêtes publiques du 24 décembre 2025 au 1^{er} janvier 2026)

- par courrier ordinaire à l'administration communale de Leuze-en-Hainaut, avenue de la Résistance, 1 à Leuze-en-Hainaut ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@leuze-en-hainaut.be.

Par le Collège :

La Directrice Générale, ff,

Art L1124-19 CDLD

M. Vanmoorleghem.

Le Député-Bourgmestre,

H. Cornillie.